
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 23 juillet 2015 à 14 h 30
405, avenue Ogilvy, bureau 200.80 - Salle du directeur**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

ABSENCES :

Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 14 h 30.

CA15 14 0278

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 14 h 40, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions du public est close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 14 h 40, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA15 14 0279

Autoriser la signature du projet de convention entre la Ville de Montréal et la TOHU, Cité des arts du cirque, pour le projet C-Vert 2015-2016 et octroyer une contribution financière de 10 000\$ à cette fin, à même les surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social à signer pour la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la TOHU, pour le projet C-Vert, pour la période débutant le 15 septembre 2015 et se terminant le 31 juillet 2016, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à l'organisme la TOHU, une contribution financière de 10 000 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1153356010

CA15 14 0280

Accepter, de la part de la compagnie Scotts Canada, le don de 3 palettes de 84 sacs chacune incluant la livraison, de semences à gazon Scoots Turf Builder EZ Seed, d'une valeur de 6 500 \$

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'accepter à titre gratuit de la part de la firme Scotts Canada, le don de 3 palettes de 84 sacs chacune de semences à gazon Scoots Turf Builder EZ Seed, livrées sans frais, d'une valeur de 6 500 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1151478006

CA15 14 0281

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, la modification à la résolution CA14 14 0100 et visant la réalisation d'un aménagement paysager sur la clôture installée sur la propriété sise au 8635, rue Lajeunesse. Demande de permis 3000720896.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan intitulé « Extrait du plan de plantation - ajout de vigne/base clôture », réalisé par Beaupré associés, architecture du paysage, daté du 31 octobre 2013, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 juillet 2015, déposé en soutien à la demande de permis et visant la modification à la résolution CA14 14 0100 et visant la réalisation d'un aménagement paysager sur la clôture installée sur la propriété sise au 8635, rue Lajeunesse à la condition que soient plantées des vignes grimpantes qui fleurissent.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1151010019

CA15 14 0282

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement, les plans visant l'ajout de bâtiments temporaires sur la propriété sise au 7900, 8^e Avenue, pour une période n'excédant pas trois ans. Demande de permis 30001019913.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Classes modulaires temporaires - école St-Bernardin » et « Élévations », datés de juillet 2015, préparés par La Boîte - Architecture Design, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 juillet 2015 et visant à installer des bâtiments temporaires sur la propriété sise au 7900, 8^e Avenue, pour une période n'excédant pas trois ans (demande de permis 30001019913).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1151010017

CA15 14 0283

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, les plans visant le remplacement des portes et fenêtres au rez-de-chaussée des bâtiments sis au 7950 et 7956, rue Saint-Hubert. Demandes de permis numéro 3001011242 et 3001032307.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A-10 et A-31, réalisés par Mark Calce architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 juillet 2015 et déposés en soutien aux demandes de permis 3001011242 et 3001032307.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1156996003

CA15 14 0284

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, les plans visant la réfection des saillies en façade du bâtiment sis au 7664, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3001014505.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Projet préliminaire pour la fabrication de l'escalier de façade et rampes soudées », pages 1 à 5, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 juillet 2015 et déposés en soutien à la demande de permis 3001014505.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1156996002

CA15 14 0285

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans visant le remplacement d'une fenêtre au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 8456, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3001022538.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan intitulé « Dessin de l'élément architectural à installer », réalisé le 22 juin 2015, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 juillet 2015 et déposé en soutien à la demande de permis 3001022538.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1156996001

CA15 14 0286

Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'occupation du bâtiment situé au 560, boulevard Crémazie Est à des fins de clinique médicale et d'espaces à bureaux en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation du bâtiment situé au 560, boulevard Crémazie Est à des fins de clinique médicale et d'espaces à bureaux.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1151010018

CA15 14 0287

Accorder, par résolution, le retrait de deux cases de stationnement pour permettre l'aménagement d'une salle à déchets au sous-sol du bâtiment sis au 8660, rue Berri, et ce, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA01-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder le retrait de deux cases de stationnement pour permettre l'aménagement d'une salle à déchets au sous-sol du bâtiment sis au 8660, rue Berri.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1156996004

CA15 14 0288

Adopter le Règlement 01-283-86 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) en vue de modifier les limites des zones 0534 et 0518 et d'ajouter des dispositions particulières à la zone 0534 afin de permettre l'agrandissement de l'école Léonard-de-Vinci.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement 01-283-86 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) en vue de modifier les limites des zones 0534 et 0518 et d'ajouter des dispositions particulières à la zone 0534 afin de permettre l'agrandissement de l'école Léonard-de-Vinci, a été donné le 2 juin 2015, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 22 juin 2015, dûment convoquée par avis paru dans le Journal de Saint-Michel, édition du 10 juin 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-86 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance 7 juillet 2015;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 15 juillet 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le Règlement 01-283-86 visant à modifier les limites des zones 0534 et 0518 et à ajouter des dispositions particulières à la zone 0534 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1156495007

CA15 14 0289

Donner un avis de motion visant à restreindre l'implantation des usages spécifiques « activités communautaire ou socioculturelle » ainsi que « établissement culturel, tels lieu de culte et couvent » aux seuls secteurs des catégories d'usages de la famille « équipements collectifs et institutionnels » sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en vue de modifier le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de mieux définir et encadrer ceux-ci.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement 01-283-87 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), visant à retirer les usages « activité communautaire ou socioculturelle » et « établissement culturel, tel lieu de culte et couvent » à l'extérieur des secteurs des catégories d'usages de la famille « équipements collectifs et institutionnels » prévu au Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), ainsi que le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1151309001

Levée de la séance

À 15 h la séance est levée.

70.02

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} septembre 2015.